

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,
est invité(e) à assister à la séance du Conseil Communal qui se tiendra
à la **Maison Communale, le mercredi 16 octobre 2024 à 17h30'.**

Extrait
du Code de la Démocratie
Locale et de la
Décentralisation

C.D.L.D/L1122-17

Le Conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2024.
2. Décret voirie – Cession d'emprise dossier PU 2024/009- Construction d'une habitation sise Rue Merlot à Remicourt.
3. Plan PIMACI 2022-2024 – Aménagements bi-bandes sis Chemin du Plantain, Chemin du Mouron et rue au Moulin ; Aménagements cyclo-piétons sis rue de Pousset et création d'un mobipôle sis rue de la Résistance – Approbation des conditions et du mode de passation.
4. Environnement – Actions Zéro déchet 2025 – Mandat à INTRADEL.
5. Rénovation énergétique de l'Administration communale de Remicourt – Approbation de l'avant-projet.
6. Approbation du compte (Ex 2023) FE de Hodeige.
7. FE de Remicourt – Budget 2025.
8. Intercommunale IMIO – AGO du 05 novembre 2024-ODJ.
9. Octroi d'un subside ponctuel au BHRG.
10. Communications.

HUIS-CLOS :

11. Intervention dans les abonnements scolaires SNCB-TEC.
12. Intervention dans les abonnements au Service Télégilance.
13. Intervention dans les frais de stages organisés par le CCR lors de vacances scolaires.
14. Enseignement maternel et primaire communal – Ratifications de désignations.
15. Enseignement maternel et primaire communal -Ratifications de mise en disponibilité.
16. Enseignement maternel et primaire communal – Ratification de congé exceptionnel.

Le 07 octobre 2024.

PAR LE COLLÈGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Christian VANDERBEMDEN



Thierry MISSAIRE.